

WAYNE MITCHELL
Couronne
Interrogé

R Ah oui, c'est sûr qu'elle savait, c'est pour ça qu'elle était bouleversée comme ça.

Q O.K. Maintenant...

R Ça l'inquiétait, elle.

5 Q Pardon?

R Ça l'inquiétait.

Q O.K. Maintenant, j'aimerais que vous expliquiez à monsieur le Juge, là, le six (6) juillet, qu'est-ce qui s'est produit avec votre frère, le six (6) juillet?

10 R Ben moi, je suis arrivé de travailler, je suis allé au domicile de ma mère, puis là, elle m'avait dit que Robert était venu peu avant que j'arrive, il est arrivé une chicane avec mon frère Allen.

15 Q O.K. Juste avant, monsieur, quand vous arrivez de travailler, il est environ quelle heure?

R Il devait être à peu près cinq heures (5 h), je pense.

Q Le soir?

20 R Cinq heures cinq heures et demie (5 h - 5 h 30), oui.

Q Le soir ou le matin?

R Le soir.

Q O.K. Vous allez au domicile de votre mère?

R Oui.

25 Q Et ce que vous allez relater, par la suite, votre mère était présente, si je comprends bien?

WAYNE MITCHELL
Couronne
Interrogé

majeur avec Robert qui vous impliquait, vous?

R Non.

Q Et après le six (6) ou le sept (7) juillet, est-ce que vous l'avez revu, Robert?

R Euh... je pense que non.

Q O.K. Maintenant, entre cette période-là, là, le temps qu'il parte et le mois de... en juillet, le six (6) juillet, est-ce qu'il y a d'autre chose qui vous impliquait, vous et Robert?

R Ben moi, là, j'ai deux (2) jeunes enfants.

Q Vous avez deux (2) jeunes enfants? Ils ont quel âge?

R Quatre (4) et sept (7) ans.

Q O.K. Et qu'est-ce que vous alliez mentionner, là? Évidemment, c'est des choses qui vous impliquent vous et Robert, là, qu'on... auxquelles on fait référence. Ça va aller?

PAR LA COUR :

Q Prenez une grande respiration. Qu'est-ce que vous vouliez me dire? Vous avez dit : «J'ai deux (2) jeunes enfants»...?

R J'essaye.

Me STEVE MAGNAN,
pour la Couronne :

Q Monsieur, vous demeuriez à quel endroit, vous, à ce moment-là?

R À Saint-Nicolas.

WAYNE MITCHELL
Couronne
Contre-interrogé

Q O.K. Pourquoi fallait absolument savoir elle était où, à ce moment-là?

R Parce que c'est ma mère, je veux savoir elle est où.

Q Vous voulez toujours savoir où elle est?

R Ben, j'aime ça savoir elle est où pour voir si elle est correcte, pour voir si... - si elle est supposée d'être là puis elle est pas là, je veux savoir elle est où.

Q Est-ce qu'elle était supposée être là cette journée-là?

R Oui.

Q Comment ça?

R Elle me l'avait dit.

Q O.K. Tantôt, quand vous avez mentionné qu'il y a un événement qui serait survenu le six (6) juillet, vous avez mentionné que Robert est arrivé en trombe, puis qu'il serait sorti de la voiture, puis il se serait dirigé rapidement vers vous?

R Oui.

Q Vous, est-ce que vous êtes sorti de la maison, à ce moment-là?

R Oui.

Q Vous êtes allé à sa rencontre?

R J'étais encore sur la galerie quand qu'il est arrivé.

Q Mais quand il vous a fessé, là, vous vous êtes dirigé vers lui, à ce moment-là?

CÉCILE FORTIN
Couronne
Contre-interrogée

Q Ben, vous l'avez... vous le voyiez quand...

R Je le voyais, c'est-à-dire, mais j'y ai pas parlé.

Me YVES SAVARD,
pour la défense :

Q O.K.

PAR LA COUR :

Q D'accord.

Me YVES SAVARD,
pour la défense :

Q Mais vous, ce que vous avez vraiment, là, la période
que vous avez trouvé la plus difficile, je comprends,
c'est vers la fin mai jusqu'au cinq (5) juin?

R Oui.

Q Ce que vous mentionnez puis il vous appelait deux
trois (2-3) fois par semaine, puis...

R Oui, puis c'est quand il y a eu la bataille, ça...

Q L'événement du six (6) juillet également? Vers la
fin... au début de juillet, ça se peut, ça, avec
Wayne, là?

R Oui.

Q Ça s'est passé chez Allen, hein?

R Oui.

Q Et puis ça, ça s'est pas passé à votre domicile, ça?

R Euh... à mon domicile, la même journée; un de mon...
à mon domicile, puis l'autre chez mon fils Allen.

Q D'accord. Puis vous, pendant la période fin mai

DISCUSSIONS

Est-ce que c'est admis, maître Savard, que les policiers, c'est le six (6) juillet qu'ils se sont présentés, là, pour l'incident impliquant...

Me YVES SAVARD,

pour la défense :

Oui, oui.

Me STEVE MAGNAN,

pour la Couronne :

Oui? Alors, on va noter l'admission que l'incident chez Allen est le six (6) juillet.

Alors, ça sera la preuve du ministère public.

PAR LA COUR :

Défense?

Me YVES SAVARD,

pour la défense :

Vous permettez, monsieur le Juge, j'aurais besoin peut-être de une à deux (2) minutes, très rapidement, pour m'entretenir avec mon client, vérifier si on fait une défense ou pas, là; ça va être très rapide.

PAR LA COUR :

Ben, si c'est une ou deux (2) minutes, allez-y, je vais...

Me YVES SAVARD,

pour la défense :

Ca va être très rapide.